N° 1365 - AOÛT 2011

INSEE PREMIERE

Les niveaux de vie en 2009

Philippe Lombardo, Éric Seguin, Magda Tomasini,
division Revenus et patrimoine des ménages, Insee

En 2009, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, le niveau de vie médian s'élève à 19 080 euros annuels, soit une augmentation en euros constants de 0,4 % par rapport à 2008. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 410 euros tandis que pour les 10 % les plus aisées, ce niveau est d'au moins 35 840 euros, soit 3,4 fois plus.

Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 954 euros mensuels en 2009. 13,5 % des personnes vivent en dessous de ce seuil, soit 8,2 millions de personnes. Le taux de pauvreté s'accroît de 0,5 point entre 2008 et 2009.

L'augmentation du nombre de personnes pauvres peut être rapprochée de la hausse du chômage induite par la crise. Toutefois des mesures ponctuelles et la montée en charge progressive du revenu de solidarité active ont permis de limiter les effets de la crise.

En 2009, 10,1 % des actifs ayant au moins 18 ans sont pauvres, soit une augmentation de 0,6 point par rapport à 2008. Parmi les personnes occupant un emploi, ce sont les non-salariés qui sont touchés par la hausse de la pauvreté : leur taux de pauvreté passe de 15,3 % à 16,9 %.

En 2009, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage *(définitions)* de France métropolitaine est de 19 080 euros par an, soit 1 590 euros par mois. Par construction, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie *(définitions)*. Il correspond au revenu disponible du ménage *(définitions)* divisé par le nombre d'unités de consommation de celui-ci. Le revenu disponible du ménage est la somme de l'ensemble des revenus de ses membres, après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales et paiement des impôts directs. Les unités de consommation (UC) sont calculées de façon à tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC puis les autres personnes âgées de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et enfin, les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC. En 2008, le niveau de vie médian s'élevait à 19 000 euros par an ; il a progressé en euros constants de 0,4 % entre 2008 et 2009.

En 2009, le niveau de vie des 10 % des personnes les plus modestes est inférieur à 10 410 euros annuels (D1), en baisse de 1,1 % par rapport à 2008. Alors que l'évolution moyenne annuelle relevée entre 2005 et 2008 pour chacun des quatre premiers déciles était d'environ + 2 %, la tendance s'inverse entre 2008 et 2009 : en euros constants, les quatre premiers déciles diminuent, la baisse étant plus marquée pour le premier décile *(graphique)*.

En revanche, la médiane (D5) ainsi que les déciles de niveau de vie supérieurs augmentent. Le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à 35 840 euros annuels (D9) en

Évolution de quelques déciles de niveau de vie entre 1996 et 2009

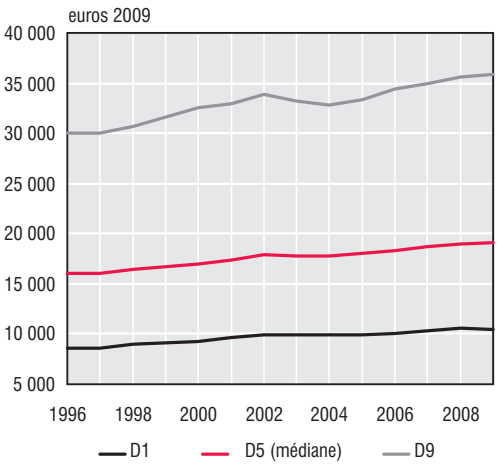

Lecture : en 2009, la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie annuel inférieur à 19 080 euros (D5) et 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à 10 410 euros (D1).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996 à 2004, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

INSEE

❶ Indicateurs d'inégalités de niveau de vie

	1996	1998	2000	2002	2004	2005	2006	2007	2008	2009
D9/D1	3,5	3,4	3,5	3,4	3,3	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
D9/D5	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
D5/D1	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
S20 (en %)	9,0	9,2	9,1	9,3	9,3	9,0	9,0	9,0	9,0	8,9
S50 (en %)	31,0	31,2	30,8	31,1	31,2	31,0	30,7	30,7	30,9	30,7
S80 (en %)	63,0	63,0	62,0	62,3	62,4	62,0	61,6	61,8	61,6	61,8
(100-S80)/S20	4,1	4,0	4,2	4,1	4,0	4,2	4,3	4,3	4,3	4,3
Indice de Gini	0,279	0,276	0,286	0,281	0,281	0,286	0,291	0,289	0,289	0,290

Lecture : en 2009, le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes s'élève à 3,4. Les 20 % les plus pauvres ont 8,9 % de la masse des niveaux de vie (S20) tandis que les 20 % les plus aisés en ont 38,2 % (100-S80), soit 4,3 fois plus. L'indice de Gini permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des revenus pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996 à 2004, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

❷ Indicateurs de pauvreté

	2006	2007	2008	2009
Seuil à 60% de la médiane				
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 828	8 035	7 836	8 173
Taux de pauvreté (en %)	13,1	13,4	13,0	13,5
Seuil de pauvreté (euros 2009/mois)	915	935	950	954
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2009/mois)	750	765	774	773
Intensité de la pauvreté (en %)	18,0	18,2	18,5	19,0
Seuil à 50% de la médiane				
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 188	4 281	4 272	4 507
Taux de pauvreté (en %)	7,0	7,2	7,1	7,5
Seuil de pauvreté (euros 2009/mois)	763	779	792	795
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2009/mois)	630	647	652	657
Intensité de la pauvreté (en %)	17,4	17,0	17,7	17,4

Lecture : en 2009, 13,5 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 773 euros par mois, soit un écart de 19,0 % au seuil de pauvreté. Cet écart représente l'intensité de la pauvreté.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2006 à 2009.

« La prise en compte des mesures exceptionnelles de 2009 »

Des mesures d'aides ponctuelles sociales et fiscales ont été prises en 2009 afin de limiter les effets de la crise économique sur les ménages modestes :
* un crédit d'impôt égal aux deux tiers de l'impôt sur le revenu 2008 que devaient initialement acquitter en 2009 les foyers dont le revenu net imposable par part n'excédait pas 11 673 euros, soit la limite de la première tranche de l'impôt sur le revenu. Le montant du crédit d'impôt est ensuite dégressif pour s'annuler au niveau de 12 475 euros ;
* une prime « de solidarité active » de 200 euros versée au début de l'année 2009 aux foyers allocataires du RMI, de l'API, ainsi qu'aux allocataires d'une aide au logement sous certaines conditions d'activité professionnelle ;
* une prime exceptionnelle de 150 euros versée aux familles modestes éligibles à l'allocation de rentrée scolaire pour la rentrée 2008.
Ces deux dernières mesures, prime « de solidarité active » et prime exceptionnelle, ont eu pour effet de diminuer le taux de pauvreté relatif à l'année 2009 de 0,2 point.
Le crédit d'impôt a quant à lui concerné les statistiques de l'année 2008. En effet, la mesure du revenu utilisée dans l'enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009 s'appuie sur le revenu perçu au cours de l'année 2009 et sur l'impôt calculé sur ce revenu et prélevé en 2010. Le crédit d'impôt a principalement bénéficié aux personnes dont le niveau de vie se situe dans le milieu de la distribution et a eu un effet à la hausse sur le niveau de vie médian et donc sur le seuil de pauvreté. Ainsi, paradoxalement, cette mesure de soutien du pouvoir d'achat en élevant le seuil de pauvreté a contribué mécaniquement à augmenter la proportion de pauvres en 2008. Sans cette mesure, le taux de pauvreté en 2008 aurait été plus bas, et l'augmentation du taux de pauvreté entre 2008 et 2009 aurait donc été plus élevée, de l'ordre de 0,2 point.

2009, soit 3,4 fois plus que celui des 10 % des plus modestes *(tableau 1)*. Il a crû de 0,7 % par rapport à 2008, ce qui marque un ralentissement dans la progression de ce décile. Au total, le contexte de crise économique se répercute sur l'ensemble des ménages, mais ce sont les plus modestes qui sont les plus touchés.
L'année 2009 est marquée par une hausse du nombre de chômeurs dans le bas de la distribution des niveaux de vie. Ces chômeurs représentent 9,8 % des personnes appartenant aux deux premiers déciles contre 8,5 % en 2008, soit une augmentation de 1,3 point. Pour l'ensemble de la population, cette proportion est de 3,6 % en 2008 et de 4,4 % en 2009, soit une hausse de 0,8 point. De fait, l'évolution du chômage affecte en retour la composition du revenu disponible des ménages les plus modestes : les allocations chômage en représentent, ainsi, 7,5 % en 2009 contre 6,2 % en 2008 pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1er décile tandis que la part des salaires et des autres revenus d'activité diminue (33,3 % contre 36,2 %). Cette plus grande proportion de chômeurs entraîne ainsi une baisse du premier décile de niveau de vie (D1).
Les versements de prestations consécutifs à la perte de revenus du travail atténuent quelque peu la baisse des niveaux de vie. La part des prestations sociales augmente dans le premier décile, passant de 36,3 % à 39,3 %. En particulier, des mesures ponctuelles ont permis d'atténuer les effets de la crise sur les ménages modestes *(encadré)*. Ainsi, deux primes forfaitaires exceptionnelles ont été versées aux familles : la première de 150 euros au titre de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) et la seconde de 200 euros, dite « prime de solidarité active », au titre du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation parent isolé (API) ou d'une aide au logement. Ces primes sont destinées aux ménages les plus modestes.
Le nombre de bénéficiaires de minima sociaux a augmenté en écho à la montée du chômage. De plus, le revenu de solidarité active (RSA, *définitions*), mis en place en juin 2009, couvre un champ plus large de bénéficiaires que le RMI et l'API. Il apporte un complément de revenu à des travailleurs faiblement rémunérés.

❸ Distribution et niveau de vie médian selon le statut d'activité

en % et en euros 2009

	2006		2007		2008		2009	
	Répartition de la population	Niveau de vie médian	Répartition de la population	Niveau de vie médian	Répartition de la population	Niveau de vie médian	Répartition de la popuation	Niveau de vie médian
Actifs de 18 ans ou plus	**45,6**	**19 750**	**45,9**	**20 260**	**46,0**	**20 470**	**45,8**	**20 590**
Actifs occupés dont :	41,7	20 210	42,4	20 770	42,4	20 970	41,4	21 230
salariés	*37,2*	*20 190*	*37,9*	*20 620*	*37,9*	*20 860*	*36,8*	*21 150*
indépendants	*4,5*	*20 930*	*4,5*	*22 880*	*4,5*	*22 570*	*4,6*	*22 400*
Chômeurs	3,9	13 090	3,5	13 310	3,6	13 560	4,4	13 890
Inactifs de 18 ans ou plus	**31,9**	**17 400**	**31,7**	**17 500**	**31,7**	**17 800**	**31,9**	**17 900**
Étudiants	3,2	17 520	3,0	17 380	3,0	18 070	2,9	17 900
Retraités	20,9	18 410	21,3	18 660	21,5	18 790	21,7	19 030
Autres inactifs	7,8	14 250	7,4	14 180	7,2	14 740	7,3	14 430
Enfants de moins de 18 ans	**22,5**	**16 620**	**22,4**	**16 920**	**22,3**	**17 650**	**22,3**	**17 540**
Ensemble de la population	**100,0**	**18 300**	**100,0**	**18 690**	**100,0**	**19 000**	**100,0**	**19 080**

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2006 à 2009.

❹ Indicateurs de pauvreté selon le statut d'activité

	2006			2007			2008			2009		
	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Intensité de la pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Intensité de la pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Intensité de la pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Intensité de la pauvreté (%)
Actifs de 18 ans ou plus	**2 632**	**9,7**	**19,8**	**2 726**	**9,9**	**19,9**	**2 635**	**9,5**	**20,6**	**2 796**	**10,1**	**20,2**
Actifs occupés dont :	1 826	7,4	17,8	1 967	7,8	17,1	1 863	7,3	18,2	1 866	7,4	18,4
salariés	*1 361*	*6,1*	*15,8*	*1 570*	*6,9*	*15,2*	*1 445*	*6,3*	*15,8*	*1 394*	*6,3*	*15,5*
indépendants	*465*	*17,2*	*27,7*	*397*	*14,8*	*24,8*	*418*	*15,3*	*29,1*	*472*	*16,9*	*27,1*
Chômeurs	806	34,8	23,9	759	36,4	24,9	772	35,8	27,2	930	34,7	23,2
Inactifs de 18 ans ou plus	**2 825**	**14,9**	**16,7**	**2 908**	**15,3**	**17,1**	**2 873**	**15,1**	**17,2**	**2 990**	**15,5**	**17,7**
Étudiants	337	17,8	20,7	352	19,9	20,7	324	18,1	19,1	351	20,3	21,9
Retraités	1 191	9,5	12,4	1 254	9,8	13,3	1 283	9,9	13,0	1 308	9,9	11,9
Autres inactifs	1 297	28,1	21,2	1 302	29,2	21,8	1 266	29,3	21,4	1 331	30,3	22,6
Enfants de moins de 18 ans	**2 371**	**17,7**	**18,2**	**2 401**	**17,9**	**18,0**	**2 328**	**17,3**	**18,3**	**2 387**	**17,7**	**19,0**
Ensemble de la population	**7 828**	**13,1**	**18,0**	**8 035**	**13,4**	**18,2**	**7 836**	**13,0**	**18,5**	**8 173**	**13,5**	**19,0**

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2006 à 2009.

Une personne pauvre en 2009 dispose d'un niveau de vie inférieur à 954 euros mensuels

Le taux de pauvreté monétaire *(définitions)* est défini comme la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport au niveau de vie médian : il s'agit donc d'une notion relative. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe et en France. Il correspond à un niveau de vie inférieur à 954 euros par mois en 2009. À titre de comparaison, le socle du RSA s'élève à 455 euros pour une personne seule. Le taux de pauvreté ainsi calculé atteint 13,5 % en 2009. 8,2 millions de personnes vivent en dessous de ce seuil en 2009, dont la moitié vivent avec moins de 773 euros par mois *(tableau 2)*.

Le taux de pauvreté à 60 % de la médiane a augmenté de 0,5 point entre 2008 et 2009, pour revenir à un taux voisin de celui de 2007. De plus, par rapport au seuil de pauvreté, les personnes pauvres disposent d'un niveau de vie plus faible qu'en 2008. En effet l'intensité de la pauvreté *(définitions)*, qui mesure l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, passe de 18,5 % à 19,0 %.

En 2009, 10,1 % des actifs ayant au moins 18 ans sont pauvres, soit 2,8 millions de personnes *(tableaux 3 et 4)*. Même si le taux de pauvreté des chômeurs diminue de 1,1 point par rapport à 2008 et celui des personnes occupant un emploi reste relativement stable, la situation s'est dégradée pour l'ensemble des actifs puisque la proportion de pauvres parmi ces derniers était de 9,5 % en 2008. La forte augmentation du nombre de personnes au chômage, qui figurent parmi les catégories les plus fortement touchées par la pauvreté, explique cette évolution.

Néanmoins, en 2009, le taux de pauvreté baisse pour les chômeurs,

population qui s'est modifiée avec la crise : plus âgés et plus qualifiés que les chômeurs de 2008, le montant de leur allocation chômage est plus élevé. Par ailleurs, les chômeurs ayant connu des périodes d'emploi ont pu bénéficier pour la première fois du complément de revenu induit par le RSA.

Au sein des personnes occupant un emploi, ce sont les non-salariés qui sont touchés par la hausse de la pauvreté : leur taux de pauvreté passe de 15,3 % à 16,9 % entre 2008 et 2009. D'une manière générale, les crises ont un impact plus fort sur leur niveau de vie que pour les autres catégories du fait d'une plus grande sensibilité de leurs revenus à la conjoncture économique. En euros constants, le niveau de vie médian des non-salariés recule de 0,8 % alors que celui des salariés augmente de 1,4 %.

Le niveau de vie médian des retraités augmente de 1,3 % en euros constants en 2009. Leur taux de pauvreté est stable, à 9,9 %.

Sources

Les statistiques présentées ici sont tirées des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2009. Cette opération annuelle s'appuie sur les déclarations fiscales d'un échantillon représentatif des ménages de France métropolitaine issu de l'enquête Emploi de l'Insee. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes en institution ainsi que les sans-domicile.

Définitions

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés, qui sont ici imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi. Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée -CSG- et contribution à la réduction de la dette sociale -CRDS-). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut (RDB) au sens de la comptabilité nationale mais son champ est moins étendu.

Revenu de solidarité active (RSA) : entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, il se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) créé en 1988 et à l'allocation parent isolé (API). Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Le revenu garanti est calculé comme la somme :

- d'un montant forfaitaire variant en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge et qui correspond aux anciens plafonds du RMI et de l'API ;
- d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %.

Le RSA est ainsi composé de deux volets : le RSA socle qui correspond à la partie du RSA versée jusqu'à concurrence du montant forfaitaire d'une part, et le RSA activité qui représente la part de prestation versée au-delà de ce montant forfaitaire jusqu'à concurrence du revenu garanti d'autre part.

Niveau de vie : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Le niveau de vie médian, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur, l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe. Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 954 euros par mois en France en 2009.

Intensité de la pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Bibliographie

- « Les revenus et le patrimoine des ménages » édition 2011, *Insee Références*, avril 2011.
- « France, portrait social » édition 2010, *Insee Références*, novembre 2010.
- « Les niveaux de vie en 2008 » *Insee Première* n°1311, septembre 2010.
- « Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007 » *Insee Première* n°1266, novembre 2009.
- « La montée en charge du RSA » *Politiques sociales et familiales* n°104, Cnaf, juin 2011.

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : http://www.insee.fr/abonnements

⇒ **Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :**

- Par internet : http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16
- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2011

Abonnement annuel : ❒ 81 € (France) ❒ 101 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

_____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

www.insee.fr

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis

Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :
L. Bellin, A.-C. Morin, C. Perrel, C. Pfister

Maquette : Brigitte Rols

Impression : Jouve

Code Sage IP111365

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2011

INSEE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES